



URBANISME

MISE EN LIGNE LE 29-11-2023

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 23 00491

Date de dépôt du 26/07/2023

Adresse des travaux :

12 Rue Jeannette

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

SAS ENERGY GO

Monsieur ASSOULINE RAPHAEL

5 Avenue de Poumeyrol

69300 Caluire-et-Cuire

Affaire suivie par M. VIVANT Benjamin

Objet : Rejet tacite

Envoi sur GNAU

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 26/07/2023.

Par lettre du 10/08/2023 réceptionnée le 12/08/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **DP04** : Un plan des façades avant et après travaux montrant le traitement prévu pour la marquise, les volets et tout autre élément présent en façade [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 12/11/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



ROYAN le 20/11/2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET